Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE060_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE060-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 15 juin 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 02 juin 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Yannick LE ROUZIC procuration de vote à Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT ;
Monsieur Philippe JEGO procuration de vote à Madame Coralie MICHEL-LEDUC ;
Monsieur François LE BOURHIS procuration de vote à Madame Martine LAUWERS ;
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Anne ROBIN

Convention « Cinéfilous » 2026

Rapporteur : Monsieur GUIHERY- LE ROLLAND

Une semaine du Cinéma « Jeune Public » est organisée chaque année dans plusieurs communes du Morbihan disposant d'un cinéma. Cette animation se déroule pendant les vacances de la Toussaint durant lesquelles le festival « Cinéfilous » programme une suite de films complétée éventuellement de quelques courts métrages. Ils sont programmés en fonction des disponibilités techniques et des demandes.

L'ensemble de l'organisation est confié à Ecran 56 qui remplace Manivel'Cinéma. Ecran 56 arrête la programmation en accord avec les exploitants concernés et les maires des communes partenaires.
Ecran 56 conçoit et met en œuvre la promotion et la communication de la manifestation. Un prix unique d'entrée est fixé et l'encaissement reste acquis aux exploitants de la salle. Chaque commune participe financièrement à la manifestation au prorata de sa population.
Une participation est demandée à la commune, elle est versée à l'association Ecran 56. La cotisation demandée s'élève à 0,12 € par habitant soit 268,44 € pour la commune d'Étel.

Publié ou Notifié le :

Vu la convention « Cinéfilous 2026 » ;

Vu l'avis favorable de la Commission Mixte des Finances et Marchés Publics du 2 juin 2026 ;

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la ville de participer à cette animation pour éveiller les jeunes à l'art du cinéma ;

Considérant que la participation financière s'élève à 0,12 € par habitant soit 268,44 € pour la commune d'Étel.

Le rapport entendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE060_2026-DE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Cinéfilous 2026 » passée avec l'association Ecran 56.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétence dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Anne ROBIN
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel



